



N° 220

# L'Actu

# CAHAGNAISE

*Lettre d'information municipale*

Jun / Juillet 2023

## SOMMAIRE

- Le mot du Maire
- Les actus municipales
- Les infos municipales
- Le mot des Assos

## HORAIRES

Lundi : 9h – 12h  
Mardi : 9h – 12h  
et 16h – 19h  
Jeudi : 9h – 12h  
Vendredi : 9h – 12h

## CONTACTS

**Téléphone :**  
02.31.77.58.46  
**Email :**  
mairie@cahagnes.fr  
**Facebook :**  
Mairie de Cahagnes  
**Site internet :**  
[www.cahagnes.fr](http://www.cahagnes.fr)

## NUMÉROS D'urgences

Pompiers : 18  
Gendarmerie : 17  
Urgences médicales : 15  
SOS violences  
conjugales : 39.19  
Infos COVID : 116.117

## Le Mot du Maire

Chères Cahagnaises, chers Cahagnais,

L'école est finie et la « cloche » a sonné une dernière fois pour Sophie SIMON, notre directrice d'école maternelle, à qui nous souhaitons une belle et longue retraite. Nous en profitons pour souhaiter la bienvenue à Valérie DOBICHE qui la remplacera à la rentrée prochaine.

Voici venu le temps des vacances estivales avec son lot de chassés/croisés sur les routes, la découverte de notre région par des touristes de tous horizons et une place accrue aux loisirs et activités de plein air, barbecues et pique-niques...

Je me dois donc de rappeler à votre attention les règles de prudence de base afin d'éviter tout risque d'incendie, restriction d'eau en cas de sécheresse ou encore déshydratation en cas de canicule.

Soyons vigilants et respectueux de l'environnement pour le bien collectif et vous-mêmes.

Parce que la sécurité de chacun nous préoccupe, dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde en cours d'élaboration, nous souhaitons constituer une « réserve communale » de volontaires et nous reviendrons donc vers vous avec toutes les informations utiles avant la fin de l'année.

Été rime souvent avec événements festifs et nous tenons vivement à remercier l'initiative d'Emilie CAVÉ lancée pour la fête de la musique qui a réuni près de 300 personnes dans une ambiance sympathique.

Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter d'excellentes vacances.

Comme chaque année, je vous donne rendez-vous au cimetière du Mondant le dernier dimanche de juillet pour honorer la mémoire de notre lieutenant Marshall Cornwall.

Bel été à toutes et tous !

Guillaume DUJARDIN

### Vos référents communaux :

**Voirie :** Guillaume DUJARDIN ..... Tél : 06.81.64.06.23  
**Eau :** Jean Marie MAHIEU..... Tél : 06.29.70.82.46  
**Électricité :** Sébastien KOSLOFF ..... Tél : 06.62.54.02.25  
**Logements communaux :** Pascale GASNIER-MENANTEAU..... Tél : 06.08.07.39.70  
**Groupe scolaire :** Mme Karine FRANÇOIS ..... Tél : 06.58.66.82.87  
**Frelons asiatiques :** M. Philippe LEMARDELÉ ..... Tél : 06.19.33.01.80

### RÉUNION DE CONSEIL DU 06 JUIN 2023

#### **Etaient présents :**

M. Guillaume DUJARDIN, Maire ; Mme Sandra LEMARCHAND, Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU, M. Georges LÉVÊQUE, adjoints ; M. Philippe LEMARDELÉ, M. Mickaël HAUSSIN, Mme Karine FRANCOIS, Mme Catherine MOUTEL, M. Jean-Marie MAHIEU, M. Antoine HAY, M. Sébastien KOSLOFF et Mme Hélène MOREAU, conseillers municipaux ;

#### **Etaient excusées et représentées :**

Mme Emmanuelle BEIGNON a donné pouvoir à Mme Karine FRANÇOIS jusqu'à son arrivée;

Mme Céline MATHELIER a donné pouvoir à M. Mickaël HAUSSIN.

**Etait absent :** M. Frédéric THOMASSE.

### RÉUNION DE CONSEIL DU 04 JUILLET 2023

#### **Etaient présents :**

M. Guillaume DUJARDIN, Maire ; Mme Sandra LEMARCHAND, Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU, M. Georges LÉVÊQUE, adjoints ; M. Philippe LEMARDELÉ, Mme Céline MATHELIER, M. Mickaël HAUSSIN, Mme Karine FRANCOIS, Mme Catherine MOUTEL, M. Antoine HAY, M. Sébastien KOSLOFF et Mme Hélène MOREAU, conseillers municipaux ;

**Etait absente et représentée :** Mme Emmanuelle BEIGNON a donné pouvoir à Mme Céline MATHELIER ;

**Etait absent excusé :** M. Jean Marie MAHIEU ;

**Etait absent :** M. Frédéric THOMASSE.

### JURY D'ASSISES 2024

Le tirage au sort des jurés 2024 a été effectué et 3 habitants de la commune ont été désignés. Ils ont reçu un courrier les informant de la procédure à suivre.

### SPORT

#### **Complexe sportif**

Terrain de foot à 5 : demande de subvention.

Dans le cadre des JO 2024, la Fédération Française de Football (FFF) via le Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) et l'Agence Nationale du Sport (ANS) ont développé le plan « 5000 terrains de sport » ouvrant le droit à des subventions à hauteur de 80 % pour les terrains de foot à 5.

Suite au projet d'extension de la cantine scolaire, l'espace d'entraînement destiné à l'AS Cahagnes sera impacté par le futur agrandissement des locaux.

Il est donc proposé de créer un terrain de foot à 5 en synthétique (entre la cantine et le terrain de tennis), proposant ainsi un nouvel équipement communal. Ce dernier serait à destination principales des joueurs de l'AS Cahagnes (club avec lequel une convention d'animation doit être signée pour répondre à l'appel à projet) mais aussi des habitants et des écoles avoisinantes.

Coût prévisionnel des dépenses : 106 374 € HT (éclairage compris).

Le Conseil municipal a accepté à la majorité de solliciter une subvention au taux minimum auprès de la FFF et de l'ANS. Si les subventions sont accordées, il y aurait 21 274,80 € HT à la charge de la commune. Si le projet n'est pas retenu, les travaux ne seront pas effectués.

### **Stages foot vacances : tarif location**

L'AS Cahagnes organise ses traditionnels stages foot sur 2 semaines : du 9 au 21 juillet 2023. Un tarif préférentiel de location du centre d'accueil a été adopté à la majorité, soit 5000 € pour 2 semaines.

## **TARIFS MISE À DISPOSITION DES SALLES**

Les tarifs de certaines prestations appliquées à la mise à disposition de la salle Edeline et de la salle polyvalente ont été modifiés pour tout nouveau contrat signé à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 :

<b>SALLE POLYVALENTE</b>	<b>Commune</b>	<b>Hors commune</b>
Repas	330	450
Vin d'honneur / réunion	100	150
Thé dansant, Loto,... (Toute autre manifestation que repas)	150	200
Location simultanée avec le centre d'accueil	280	400

Le montant de la caution de la salle polyvalente est fixé à 580 €.

Facturation complémentaire : gaz selon relevé.

Facturation optionnelle :

- Vaisselle 1,20 € du couvert,
- Vaisselle pour associations Cahagnaises = gratuit,
- Vaisselle pour association extérieures = forfait de 100 €,
- Prestation ménage = 150 €.

<b>SALLE EDELINE (vaisselle comprise)</b>	<b>Commune</b>	<b>Hors commune</b>
Repas	250	330
Vin d'honneur / réunion	80	130
Location simultanée avec le centre d'accueil	200	280

Le montant de la caution de la salle Edeline est fixé à 460 €.

Facturation optionnelle : prestation ménage = 80 €.

### **Informations complémentaires pour les deux salles :**

→ Les arrhes, correspondant à 30 % du montant de la location, seront versées au moment de la signature du contrat de location. Aucun remboursement ne sera possible, sauf en cas de force majeure, nécessitant la production d'un justificatif officiel (certificat médical, certificat de décès...) ou si l'annulation incombe à la collectivité.

La commune se réserve le droit d'annuler une réservation sans préavis ni indemnité en cas de force majeure, suite à un problème de sécurité, à la réalisation de travaux ou à l'organisation d'élections.

→ Les associations de la commune bénéficient gratuitement des deux premières occupations de l'année, quelle que soit la salle utilisée. Les occupations suivantes seront facturées au tarif normal.

→ Les entreprises de la commune bénéficient gratuitement de la première occupation de l'année, quelle que soit la salle utilisée. Les occupations suivantes seront facturées au tarif normal.

→ Lorsque le tri sélectif n'est pas correctement effectué : bac pucé / sacs jaunes / container à verres, la somme de 100 € sera facturée.

→ Lorsque le ménage n'est pas correctement effectué : la prestation « ménage » sera facturée.

## SUBVENTION

### **Fonds de Solidarité pour le logement (FSL)**

Le FSL géré par le Département du Calvados, intervient pour accorder des aides, sous forme de prêt ou de subvention, à des personnes ou familles en difficulté, pour les aider à accéder ou à se maintenir dans un logement dans le secteur privé ou public, mais aussi pour assurer un accompagnement social, lié au logement.

Ce fonds est principalement abondé par les contributions du Département mais peuvent également y contribuer des communes des bailleurs sociaux, la CAF ou la MSA.

La commune de Cahagnes va donc attribuer une subvention de 80 €, comme en 2022, au Département du Calvados.

## RESSOURCES HUMAINES

Le recrutement d'une personne pour assurer l'entretien et la remise des clés des salles et du gîte pour la période du 7 août au 1<sup>er</sup> septembre 2023 pendant les congés d'été des agents communaux référents, a été adopté à la majorité.

## ÉCOLES

### **Convention de restauration avec la société CONVIVIO-RCO**

La convention pour la fourniture des repas de la cantine scolaire arrive à échéance le 31/08/2023. Un projet de convention de restauration a été proposé par la société CONVIVIO-RCO pour la période du 01/09/2023 au 31/08/2024 au tarif de 2,9219 € TTC / enfant.

Le tarif du repas à compter du 01/09/2023 augmente par rapport au tarif du 01/01/2023 (2,6564 T.T.C) car la société CONVIVIO-RCO n'est pas épargnée par l'inflation.

Il a donc été décidé de signer la convention de restauration avec la société CONVIVIO-RCO pour la fourniture des repas de la cantine scolaire du 01/09/2023 au 31/08/2024.

### **Tarif de la restauration scolaire**

La délibération du conseil municipal en date du 22 mars 2022 fixait les tarifs de la restauration scolaire à compter du 01 septembre 2022. Compte tenu des diverses augmentations subies et répercutées par les fournisseurs, il est décidé d'augmenter le prix des repas servis à la cantine scolaire, à compter du 01 septembre 2023 et de fixer les nouveaux tarifs de la restauration scolaire comme suit : - 4 € / enfant, (3,80 €uro / enfant en 2022),  
- 6 € / adulte, (5,80 €uro / adulte en 2022),

Cette augmentation ne permettra de couvrir qu'une partie de l'augmentation de Convivio sans tenir compte des autres charges que la commune absorbera.

### **Personnel**

Renouvellement du contrat PEC (Parcours Emploi Compétences) à l'école maternelle pour la prochaine rentrée scolaire. La prise en charge pour la commune est de 50 %.

## TAXE D'AMÉNAGEMENT

### **Exonération de taxe pour les serres de particuliers**

Afin d'encourager les cultures familiales de potagers sous serre et ainsi favoriser le développement durable, il a été décidé d'exonérer la taxe d'aménagement des serres de jardin d'une surface inférieure ou égale à 20 m<sup>2</sup>, destinées à un usage non professionnel. Ces serres sont soumises à déclaration préalable. Cela s'applique à 1 serre par foyer fiscal.

## GROUPE D'ACTION LOCALE Pays du Bessin au Virois

Le département du Calvados est lauréat de l'appel à candidatures régional au portage du programme européen LEADER pour la période 2023-2027. Le territoire bénéficie ainsi d'une enveloppe d'1.8 millions d'euros sur 5 ans pour financer des projets innovants, participant au dynamisme et à l'attractivité des zones rurales et facilitant les coopérations.

Le programme LEADER est animé et piloté par un comité de programmation, composé d'un collège public (élus communautaires et élus de communes peu dense et de taille intermédiaire), et d'un collège privé (représentants d'associations, d'entreprises, de chambres consulaires...). Ce comité a notamment pour rôle de sélectionner les projets qui bénéficieront de fonds LEADER et suivre la progression du programme.

Mme Sandra LEMARCHAND s'était portée candidate pour être membre titulaire du futur comité de programmation du programme LEADER, sa candidature ayant été retenue par le Département, elle y représentera les communes peu denses de Pré-Bocage Intercom.

## RECENSEMENT INSEE 2024

Le dernier recensement de la population date de 2018. Le prochain recensement aura lieu du 18 janvier au 17 février 2024. Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU sera la coordinatrice sur la commune. 3 agents recenseurs doivent être recrutés. Toutes personnes intéressées pour être recenseurs sont priées de se manifester au secrétariat de la mairie.

## Les Infos MUNICIPALES

### COMMÉMORATION

#### Cérémonie du Mondant

La cérémonie avec dépôt de gerbe devant la tombe du Lieutenant James Marshall Cornwall aura lieu le **dimanche 30 juillet 2023 vers 11h30** après la messe qui sera célébrée vers 10h30 à l'église de Cahagnes.

### REMERCIEMENTS

Mme Emilie CAVÉ, gérante de l'épicerie PROXI, a organisé la première fête de la musique de notre commune le vendredi 23 juin dernier. Le soleil était au rendez-vous mais pas seulement : plus de 300 personnes sont venues partager ce moment festif et y découvrir 2 groupes musicaux. La municipalité la remercie vivement pour l'organisation et l'engouement qu'elle a créé autour de cette manifestation.



## DÉPART EN RETRAITE DE MME SOPHIE SIMON

Mme Sophie SIMON, directrice de l'école maternelle depuis 6 ans, a offert un pot le mardi 4 juillet dernier à l'occasion de son départ en retraite. De nombreux parents, enfants, collègues, anciens collègues, amis...étaient présents pour fêter dignement le début d'une retraite bien méritée. Le Conseil municipal lui renouvelle ses remerciements pour son investissement et lui souhaite une belle retraite.



## CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

A l'initiative du CMJ et avec le concours du comité de jumelage, une journée nettoyage s'est déroulée le dimanche 02 juillet au plan d'eau. Une trentaine de participants a pu nettoyer, désherber, débroussailler... toute la matinée.

La municipalité et le CMJ remercient tous les bénévoles qui ont participé activement à l'embellissement de ce site dans la bonne humeur. Le repas du midi leur a été offert par le Comité de Jumelage.



## REPAS DES AÎNÉS

### **N'oubliez pas de vous inscrire**

Le repas organisé par le CCAS aura lieu le **dimanche 15 octobre 2023** à la salle polyvalente. Les personnes de 67 ans et plus en 2023, sont cordialement invitées à venir s'inscrire à la mairie. Les conjoints n'ayant pas l'âge requis, peuvent, s'ils le souhaitent, participer au repas en payant leur part de 25 €. Cette somme sera à déposer à la mairie, par chèque, lors de l'inscription.

## AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE AUTOMOBILE

Futur conducteur, le CCAS peut vous aider à financer votre permis de conduire !

Le CCAS propose une aide de 200 € pour participer au financement du permis de conduire automobile. Cette aide est versée directement à l'auto-école.

Les conditions d'attribution :

- Être domicilié à Cahagnes,
- Avoir moins de 25 ans,
- Compléter le dossier de candidature.

Pour tout renseignement, contactez le CCAS au secrétariat de mairie de Cahagnes.

## ABAISSEMENT DU NIVEAU DE RISQUE "NEGLIGENCE" D'INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGENE.

Compte tenu de l'évolution favorable de la situation sanitaire de l'influenza aviaire, le niveau de risque influenza aviaire est ramené au niveau « **négligeable** ». Il est désormais possible d'élever les oiseaux en plein air ou sans mise sous filet. De même, l'interdiction de rassemblement d'oiseaux dans et depuis les zones à risque particulier est levée. La vente de volailles vivantes sur les marchés est de nouveau autorisée.

Bien que le risque soit moindre, les mesures de biosécurité restent obligatoires dans les élevages professionnels comme dans les basses-cours. Ces mesures à respecter sont celles prévues par l'arrêté du 08 février 2016.

Les détenteurs de volailles doivent maintenir leur vigilance vis-à-vis de l'influenza aviaire. Plus de renseignements sur <http://influenza.itavi.asso.fr>.

Dans le cadre des mesures de prévention, de surveillance et de lutte contre les maladies, il est nécessaire de connaître chaque détenteur d'oiseaux.

Nous vous rappelons qu'un recensement des détenteurs de volailles (basse-cour) est organisé. Il permet de détecter le plus rapidement possible les maladies et de s'assurer qu'elles ne circulent pas.

**Nous vous rappelons que tout détenteur d'oiseaux domestiques (volailles, basse-cour ou autres oiseaux captifs non commerciaux élevés en extérieur) est tenu d'en faire la déclaration auprès du maire du lieu de détention des oiseaux en retournant le CERFA 15472\*02 complété, daté et signé.**

De plus, vous devez signaler à votre vétérinaire ou à la Direction départementale en charge de la protection des populations (DDPP/DDETSPP) toute mortalité ou comportement anormal de vos oiseaux.

## PRÉ-BOCAGE INTERCOM

### Aide pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie

*Voir affiche en fin de bulletin*



### Agence postale intercommunale

L'agence postale de Cahagnes sera fermée du lundi 24 juillet au samedi 19 août inclus.

Pour vos services postaux, l'agence postale intercommunale de Caumont sur Aure (18 rue de Strasbourg) sera ouverte pendant cette période (Du mardi au vendredi de 14h30 à 17h30 avec une fermeture à 18h le jeudi soir. Le samedi matin de 10h à 12h).

## Permanences du conseiller numérique

Vous rencontrez une difficulté dans l'usage de votre ordinateur, tablette ou smartphone ? Rendez-vous à l'agence postale intercommunale de Cahagnes les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mardis matin de chaque mois. Pas de permanences en juillet- août. Profitez-en pour préparer vos questions.

**Reprise le mardi 5 septembre**

## Forum des associations

Retrouvez toutes les informations sur les associations sportives et culturelles ainsi que des stands et des animations au forum des associations du Pré-Bocage qui se tiendra **le samedi 02 septembre** de 9h00 à 12h00 au gymnase de Villers-Bocage.

## Habitat

Le service public de la rénovation de l'habitat vous oriente vers les aides, vous accompagne et vous conseille gratuitement quels que soient vos revenus pour :

- la rénovation énergétique,
- les énergies renouvelables,
- l'adaptation de votre logement

Vous pouvez contacter un conseiller expert local au 09.82.81.63.80 (*appel non surtaxé*). Permanences à Caumont Sur Aure, Villers-Bocage, Les Monts d'Aunay.



## Ouverture de saison de Pré-Bocage Intercom et de l'AIPOS

Vendredi 15 septembre 2023 à 19h30 à Cahagnes (soit devant la mairie, soit au gymnase en cas de pluie). Tout public, à partir de 5 ans, gratuit.

La **compagnie ADM vzw** présente son spectacle

« A 2 mètres »

Trois éléments. Deux acrobates sur un mât chinois et cet oxygène, l'invisible qui est partout dans l'air et pourtant manquant dans le corps de Jesse.

A l'aide de Rocio, Jesse, atteint de mucoviscidose, démontre que l'on ne tient pas debout par les peurs, mais par les rêves. Ensemble, ils évoquent la fragilité de nos existences et la puissance de l'espoir. Se découvrir, apprendre à s'entraider, à demander de l'aide, continuer à trouver la force pour se réaliser, tant de thèmes abordés avec sincérité.



Un spectacle touchant et généreux qui permet à l'être humain d'être humain.

**PRIX MAETERLINCK DE LA CRITIQUE 2022 // meilleur spectacle de cirque, Bruxelles. PRIX ULTIMA 2023 // Meilleur spectacle de cirque en Flandres.**

Renseignements et réservation : Service culture et patrimoine de Pré-Bocage Intercom  
02.31.77.57.48 ou [resp.culture@pbi14.fr](mailto:resp.culture@pbi14.fr)

## DATES À RETENIR

**Ouverture au public du manoir d'Aubigny** : du samedi 1<sup>er</sup> juillet au mercredi 26 juillet et du jeudi 24 août au mercredi 6 septembre (de 9h à 12h30 et de 14h30 à 17h) : 4 €/personne.

**Sophro'balade « lâcher prise »** : samedi 26 août 2023 à 10h30 à la Vallée de Craham.

Plus de renseignements sur facebook : aimie sophrologie ou sur le site internet : <https://aimiesophrologie.wixsite.com/my-site/courses>.

**"Green Man's day"** du comité de Jumelage : samedi 26 août 2023.

La **course cycliste** organisée par Cahagnes Cyclo Sport : dimanche 27 août après midi.

Prochain **conseil municipal** : mardi 5 septembre.

**Spectacle "A 2 mètres"** présenté par la compagnie **ADM vzw** et organisé par PBI et l'AIPOS : vendredi 15 septembre 2023 à 19h30.

**AG du Comité des fêtes** : lundi 25 septembre à 18h30 à la Base de Loisirs.

**Repas des aînés** : dimanche 15 octobre à 12h à la salle polyvalente (sur inscription en mairie).

## PRÉVENTION DES FORTES CHALEURS

Prenez fréquemment des nouvelles des personnes les plus fragiles. Canicules ou fortes chaleurs, protégez-vous avant les premiers effets : restez au frais et buvez de l'eau.

En cas de malaise, appelez le 15.



## Un logement frais tout l'été c'est possible avec des gestes simples :

Stopper les rayons du soleil et capter la fraîcheur de la nuit au bon moment sont les clés d'une maison confortable 24 h / 24.

OUVRIRE ET FERMER AU BON MOMENT.

### EN JOURNÉE :

- 1) Fermez les fenêtres bien avant que la température extérieure ne dépasse celle du logement.
- 2) Fermer les volets avant que le soleil ne tape sur les fenêtres.
- 3) Laissez les portes intérieures fermées pour ne pas faire circuler l'air chaud d'une pièce à l'autre. Les pièces au nord, moins exposées au soleil, restent souvent plus fraîches que celles au sud.
- 4) A l'intérieur, limiter au maximum les émissions de chaleur comme celle des ordinateurs et consoles de jeux en veille, du four...



### EN SOIRÉE, LA NUIT, TÔT LE MATIN :

- 1) Quand l'air extérieur est frais c'est le moment d'ouvrir en soirée ou tôt le matin
- 2) Faire circuler l'air en ouvrant les fenêtres et les portes pour créer des courants d'air dans un logement avec plusieurs étages. Ouvrir les fenêtres en bas et en haut est une solution particulièrement efficace car l'air chaud monte naturellement cela facilite la circulation et l'évacuation de l'air.

# Le mot des assos



## Le club de l'Amitié

Quelle expérience enrichissante ! Ambiance conviviale et sympathique.

Un grand merci à notre animateur CHRIS ANIMATION qui a largement contribué à cette belle journée qui fût à la hauteur de nos attentes.

C'était notre premier LOTO.

Mme HOUET Isabelle, Présidente du Club de l'Amitié.

**Un manteau a été oublié lors de ce loto. Vous pouvez contacter Mme HOUET au 06.33.11.99.03 pour le récupérer.**

## Le comité de jumelage

Horsted Keynes, le village anglais avec qui nous sommes jumelé a deux pubs, le "Green Man" et le "Crown Inn". Ce sont des lieux de rencontre et d'échange autour d'une boisson ou même autour d'une table pour un repas entre amis.

Nos amis anglais nous ont offert en 2019 l'ancienne enseigne du Green Man, que nous avons accrochée dans la salle des fêtes de Cahagnes. Le comité de jumelage a décidé de célébrer le lien entre nos deux villages lors d'un évènement festif, une fois par an, accessible à tous les habitants de la commune. La date retenue est le week-end avant la rentrée des classes et le lieu est notre "Green" (pelouse) au centre du village entre l'église, la mairie et la pharmacie. Le prochain "Green Man's day" aura lieu le **samedi 26 août 2023** avec saucisses, frites et bière.

## Cahagnes Cyclo Sport

L'association cahagnaise de vélo organise leur course cycliste annuelle le **dimanche 27 août** de 12h00 à 18h00.

La circulation sur certaines routes de la commune sera perturbée, mais elles ne seront pas complètement fermées à la circulation.

## Comité des Fêtes

Qui dit rentrée, dit assemblée générale !

Nous vous invitons à nous rejoindre le **lundi 25 septembre** à 18h30 à la Base de Loisirs (face au stade de foot).

Comptant sur votre présence : les membres du Comité.

## LAC – Loisirs A Cahagnes

### L'ECOLE DES SPORTS

(Motricité, coordination, jeux traditionnels d'éveil, jeux avec ballons...)

**A partir du mardi 26 et du jeudi 28 septembre 2023**

**Lieu :** gymnase intercommunal de Cahagnes.

**Public et horaires :**

→ Enfants nés en 2019 et 2020 : (Petite et moyenne section) : **MARDI : DE 16H45 A 17H30**

→ Enfants nés en 2016, 2017 et 2018 : (Grande section, CP et CE1) : **MARDI : DE 17H30 A 18H30**

→ Enfants nés en 2013, 2014 et 2015 : (CE2, CM1 et CM2) : **JEUDI : DE 16H45 A 17H45**

**Tarif :** 30 euros pour l'année scolaire.

**ATTENTION : 15 ENFANTS MAXIMUM PAR GROUPE (Les parents ne sont pas admis pendant l'activité)**

Prévoir un certificat médical autorisant la pratique de l'activité et l'autorisation fournie par Joachim. **Pour tous renseignements**, veuillez contacter Joachim HAY, éducateur de la commune au stade au 02.31.25.24.26 ou au 06.14.83.15.92.

**Les inscriptions sont obligatoires (avant le 22 septembre).**

Une tenue sportive est obligatoire

**(Chaussures de sport obligatoires à utiliser uniquement dans le gymnase !!!).**

L'activité se déroule tous les mardis et jeudis sauf pendant les vacances scolaires.



### ENTRETIEN PHYSIQUE

**Vous avez envie de courir et de vous remettre en forme sans vous prendre la tête ?**

**Le faire à plusieurs, c'est mieux !!!**

**Lieu :** gymnase intercommunal de Cahagnes

**Public :** sportifs occasionnels et non confirmés, adultes (hommes et femmes) et ados (à partir de 16 ans)

**Jour et horaire :** mercredi, de 19h45 à 20h45. **A partir du mercredi 27 septembre 2023**

**Tarif :** 40 euros pour l'année.

**Contenu :** course de courte durée, renforcement musculaire (abdos, dorsaux, fessiers, gainage...), assouplissements, travail de coordination, étirements...

Prévoir un certificat médical autorisant la pratique de l'activité.

Pour tous renseignements et inscriptions, contacter Joachim Hay, éducateur sportif de la commune, au stade au 02.31.25.24.26 ou au 06.14.83.15.92.

Une tenue sportive est obligatoire

**(Chaussures de sport obligatoires à utiliser uniquement dans le gymnase !!!).**



### **CENTRE DE LOISIRS LES P'TITS MONSTRES RIGOLOS** **DATES D'OUVERTURE PETITES VACANCES 2023 / 2024**



<b>PERIODE</b>	<b>DATES D'OUVERTURE</b>	<b>Date du début des inscriptions sur le portail famille *</b>
<b>Vacances de la Toussaint</b>	Du 23 au 27 octobre 2023	A partir du 3 octobre 2023
<b>Vacances de Noël</b>	Du 26 au 29 décembre 2023	A partir du 28 novembre 2023
<b>Vacances d'Hiver</b>	Du 26 février au 1 <sup>er</sup> mars 2024	A partir du 30 janvier 2023
<b>Vacances de Printemps</b>	Du 22 au 26 avril 2024	A partir du 26 mars 2023

\* Portail famille : [lesptitsmonstres.pbi.connecthys.com](http://lesptitsmonstres.pbi.connecthys.com) (Minimum de 3 journées complètes sur la semaine).  
Pour toutes infos, contactez le service enfance-jeunesse de PBI au 02.31.77.57.48 (choix 2) / [alsh@pbi14.fr](mailto:alsh@pbi14.fr)



## ORGANISATION / EQUIPES – SAISON 2023/2024

Cette saison, l'AS Cahagnes va compter près de 250 licenciés répartis en 3 équipes seniors/vétérans et de nombreuses équipes de jeunes. Celles-ci sont encadrées par des éducateurs diplômés au nombre de 25 (Ecole de football labellisée par la Fédération Française depuis 2004 et école féminine labellisée depuis cette saison). Le club compte 2 arbitres officiels.

Bien évidemment, il reste encore de la place pour tous les enfants ayant envie de jouer. Et, en plus, nous avons actuellement + de 40 licenciées féminines. Mais, toutes les catégories peuvent encore accueillir du monde.

Catégories JEUNES	Effectif prévis.	Entraînements	Matches Plateaux	Nb. d'équipes
<b>NOUVEAUTES BABY (né en 2019)</b>	10 / 12 enfants	<b>Mercredi, 11h – 12h</b> <i>Reprise le 20 sept. 2023</i>	Pas de plateaux	
<b>U6 / U7 (2017 et 2018)</b>	15 / 20 joueurs	<b>Mercredi, 10h45 – 12h</b> <i>Reprise le 6 sept. 2023</i>	Samedi, à 10h30	2 ou 3 équipes de 4 joueurs
<b>U8 / U9 (2015 et 2016)</b>	15 / 20 joueurs	<b>Mercredi, 13h45 – 15h15</b> <i>Reprise le 6 sept. 2023</i>	Samedi, à 10h30	3 ou 4 équipes de 5 j.
<b>U10 / U11 garçons et filles (2013 et 2014)</b>	20 joueurs	<b>Mercredi, 14h30 - 16h</b> <i>Reprise le 30 août 2023</i>	Samedi à 10h	2 équipes de 8 j.
<b>U12 / U13 (2011 et 2012)</b>	25 joueurs	<b>Mercredi, 16h – 17h30</b> <i>Reprise le 30 août 2023</i>	Samedi, à 13h30	2 équipes de 8 j.
<b>FEMININES U16 (2008, 2009 &amp; 2010)</b>	15 joueuses	<b>Mercredi, 16h - 17h30</b> <i>Reprise le 30 août 2023</i>	Samedi, à 13h30	1 équipe de 8 j.
<b>U14 / U15 (2009 et 2010)</b>	15 / 20 joueurs	<b>Mercredi, 17h30 – 19h15</b> <i>Reprise le 6 sept. 2023</i>	Samedi, à 15h15	1 équipe de 11 j.
<b>U16/U17/U18 (2006, 2007 et 2008)</b>	15 / 20 joueurs	<b>Mardi, 19h15 – 21h</b> <b>Judi, 19h15 – 21h</b> <i>Reprise le 31 juillet 2023</i>	Samedi, à 15h15	1 équipe de 11 j.

Catégories ADULTES	Effectif prévis.	Entraînements	Matches Plateaux	Nb. d'équipes
<b>SENIORS Garçons (à partir de 2005)</b>	35 joueurs	<b>Mardi, 19h15 – 21h</b> <b>Judi, 19h15 – 21h</b> <i>Reprise le 31 juillet 2023</i>	Dimanche, à 15h	2 équipes de 11 j.
<b>SENIORS Féminines (à partir de 2007)</b>	15 joueuses	<b>Vendredi, 19h30 – 21h</b> <i>Reprise à la mi-août 2023</i>	Dimanche, à 11h	1 équipe de 8 j.
<b>VETERANS (à partir de 35 ans)</b>	25 joueurs	<b>Mercredi, 19h15 – 20h45</b>	Vendredi, à 19h30	1 équipe de 11 j.

## OBJECTIFS DE L'ÉCOLE DE FOOT :

- Progression individuelle et collective des jeunes.
- Accentuer davantage notre esprit de compétition en gardant notre ambiance familiale et conviviale.
- Ne perdre aucuns jeunes joueurs pour avoir à moyen terme des équipes à 11 (U18 et U15) compétitives et évoluer à des niveaux intéressants dans toutes les catégories.

**Alors, n'hésitez pas à contacter Joachim HAY, au stade Charles Blin à Cahagnes au 02.31.25.24.26 ou au 06.14.83.15.92 (ou par mail 523991@lfnfoot.com) pour renouveler les adhésions ou inscrire de nouveaux jeunes.**

**La cotisation pour la saison est de 100€ par licencié comprenant le prix de la licence, 1 paire de chaussettes, 1 équipement « surprise ».**

### ▪ Pièces à fournir impérativement pour le dossier de réinscription :

- la demande de licence (envoyée par mail par le club) remplie et signée par le médecin et le demandeur (ou son représentant légal).
- **1 photo d'identité si besoin** (récente et de bonne qualité).

### ▪ Pièces à fournir pour les nouveaux joueurs :

- la demande de licence (envoyée par mail ou donnée par le club) remplie et signée par le médecin et le demandeur (ou son représentant légal).
- 1 photocopie d'une pièce d'identité ou du livret de famille du demandeur.
- 1 photo d'identité (récente et de bonne qualité).

**Le site internet et la page FACEBOOK du club sont aussi disponibles : toutes les convocations y sont diffusées dès le mercredi soir ou le jeudi matin : as-cahagnes.com**

**LE SERVICE PUBLIC DE LA RÉNOVATION DE L'HABITAT**  
vous oriente vers les aides, vous accompagne et vous  
conseille gratuitement, quels que soient vos revenus.

**RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE**

**ÉNERGIES RENOUVELABLES**

Contactez un conseiller  
expert local au  
**09 82 81 63 80**  
(appel non surtaxé)

**ADAPTATION DE VOTRE LOGEMENT**

Permanences à  
Caumont-sur-Aure,  
Les Monts d'Aunay,  
Villers-Bocage

**PRÉ-BOCAGE**  
INTERCOM-NORMANDIE

# AIDE POUR L'ACHAT D'UN RÉCUPÉRATEUR D'EAU DE PLUIE

Pré-Bocage Intercom vous soutient dans votre projet !



## COMMUNIQUE DE PRESSE PROGRAMME D'AIDE A L'ACQUISITION DE RÉCUPÉRATEURS D'EAU POUR LES PARTICULIERS, PROFESSIONNELS ET ADMINISTRATIONS

La Communauté de communes de Pré-Bocage Intercom mène une politique de Développement Durable qui s'exprime notamment via le Plan Climat Air Energie Climat (PCAET), adopté en 2020. Cette démarche de transition écologique permet d'ancrer concrètement le développement durable au cœur des actions de la collectivité et de son territoire. Dans une volonté de préservation de la ressource en eau, enjeu majeur du territoire, Pré-Bocage Intercom souhaite **soutenir les initiatives citoyennes** d'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie en attribuant une aide financière spécifique.

Retrouvez toutes les informations liées au programme (règlement et formulaire de demande) sur le site de Pré-Bocage Intercom [www.prebocageintercom.fr](http://www.prebocageintercom.fr)

### Extraits du règlement

#### Dépenses subventionnables

Est éligible au dispositif d'aide, l'acquisition d'équipements de récupérateurs d'eau. Par équipement de récupération, il faut entendre un dispositif composé d'un kit composé d'une cuve et d'un robinet :

- Réserve aérienne d'une capacité égale ou supérieure à 300 litres ;
- Réserve enterrée d'une capacité égale ou supérieure à 1000 litres.

Seul l'achat du récupérateur d'eau pluviale fait l'objet de l'aide : les frais de pose, la main d'œuvre et la fourniture d'accessoires connexes en sont exclus.

#### Périmètre et destinataires du dispositif

Le dispositif s'applique sur tout le territoire de la Communauté de communes de Pré-Bocage Intercom et est ouvert aux particuliers, professionnels et administrations (personnes physiques majeures, propriétaires, locataires ou occupants à titre gratuit) souhaitant installer un récupérateur d'eau sur leur lieu d'habitation ou d'exercice de leur activité, sans condition de ressources.

#### Durée du programme d'aide

Sont éligibles aux aides, les récupérateurs d'eau acquis **à compter du 01/07/2023 et jusqu'au 31/12/2023**.

Seules seront instruites les demandes reçues dans ces délais, sous réserve que l'enveloppe budgétaire dédiée n'a pas été intégralement consommée.

#### Modalités de soutien

L'aide de la Communauté de communes de Pré-Bocage Intercom s'élève à :

- 50 % du montant d'achat dans la limite de 100€ par dossier pour une cuve aérienne ;
- 30 % du montant d'achat dans la limite de 800€ par dossier pour une cuve enterrée.

Le coût de l'équipement est basé sur le prix d'achat (neuf ou occasion sur présentation d'une facture d'achat acquittée) du récupérateur d'eau pluviale, hors pose et main d'œuvre.

### CONTACTS

Communauté de communes de Pré-Bocage Intercom / Service Développement Durable  
Tél : 06 18 70 83 45 -Mail : [resp.dev.durable@pbi14.fr](mailto:resp.dev.durable@pbi14.fr)